GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1768. Du Mardi 29 Mars.

## *AGRICULTURE.*

### TROISIÉME LETTRE

*Sur les uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne, par M. Girard.*

### BOIS.

MESSIEURS,

LEs articles 7 & 8 ont pour objet les bois courans ſur les foſſés, & les émondes des arbres qui ſont auſſi ſur ces foſſés, ou *au dedans des parcs & clôtures :* voilà les ſeuls bois qui appartiennent au Colon, en ſus des landes & genets, qui cependant ne ſe priſent pas dans un congément, s'ils ne paſſent un an. C'eſt une exception de l'article 26, laquelle n'a point lieu pour leſdites émondes & bois courans, qui ſe priſent plus ou moins, égard au temps de leur derniere coupe.

Mais il n'eſt pas permis au Colon d'émonder les arbres qui ſont en rabine ou ſur le pourpris de ſa tenue, & encore moins les couper par pied; mais le Foncier peut faire couper les arbres dont l'émonde eſt permiſe au Colon, ſans que le Colon puiſſe avoir d'autre dédommagement à cet égard, que celui cauſé par ces abbatis de bois.

De ces deux articles il réſulte que le Foncier eſt le ſeul Propriétaire des gros bois propres à *merrein*, à conſtruction ou autre choſe, & que dans ſes déclarations le Colon doit reconnoître le nombre, la nature & la poſition des arbres qui ſont ſur ſa tenue.

Mais pour l'engager à faire promptement de nouvelles plantations, il faudroit les lui abandonner à ſon ſeul profit, & lui payer la valeur de ces plants ou arbres, quand on le congédiroit. Car c'eſt là le ſeul moyen de réparer dans un ſiecle la deſtruction des bois de haute futaye qui deviennent extrêmement rares, & qui cependant ſont bien précieux dans une Province frontiere maritime où l'on a un grand beſoin de bois de conſtruction, pour l'entretien d'une marine défenſive. C'eſt donc ici le cas de ſe rappeller la maxime, que la *propriété ſeule peut faire un bon Colon*, puiſque le beſoin de l'État doit l'emporter ſur l'intérêt contraire de quelques Particuliers. (*a*)

En effet, ſi l'on accordoit aux Domaniers la propriétés de tous bois indiſtinctement, ou du moins une forte portion dans tous les arbres qu'ils pourroient élever, ils ne manqueroient pas de border les chemins des plus beaux plants, & ils en éleveroient

(a) *En 1522 & 1583, on reconnut ce beſoin, puiſqu'on ordonna des plantations ſur les bords de tous les grands chemins. Mais une loi qui eût donné la propriété des bois à ceux qui les euſſent plantés, & ſur-tout aux Colons de Baſſe-Bretagne, eût été plus efficaſſe que des invitations faites à des Citadins dégoutés de leurs campagnes.*



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſur leurs foſſés avec le même ſoin qu'ils y plient aujourd'hui tous les plants pour en faire des bois *courans*, & ſe les rendre ainſi privatifs. (*b*)

Quant aux arbres fruitiers, l'uſement, art. 25, les donne au Colon, en quelques lieux qu'ils ſoient plantés, & de quelqu'eſpece qu'ils ſoient. Le 9^e^. dit que le Colon peut faire *vergers*, *jardins*, *hayes & foſſés*; le 27^e^. ajoute, *prairies nouvelles & autres améliorations ſur le fonds*.

De-là je conclus que le Colon peut faire un ſemis pour élever des plants de toute eſpece, & qu'il en peut diſpoſer juſqu'à ce que le plant ſoit devenu propre à faire *merrein*. Du moins devroit-on l'exciter à faire ces ſemis, en lui aſſurant en cas de congément, la valeur des plants ou arbres qu'il auroit élevés: il feroit alors ce que font aujourd'hui les Colons qui ſont parvenus à la propriété du fonds de leur tenue: car la maxime que *la propriété ſeule peut faire un bon Cultivateur*, eſt ſi vraie, que pour s'en convaincre, il ſuffit de comparer deux tenues; dont l'une eſt à féage & l'autre à domaine; mais par le même principe, le Domainier eſt auſſi meilleur Cultivateur que le ſimple Fermier: c'eſt ce que l'on voit encore en comparant un domaine à une ferme ordinaire, & c'eſt ce que l'on comprendra mieux par les autres obſervations qui me reſtent à faire ſur un uſement où on a voulu concilier les intérêts du Propriétaire & du Colon avec ceux du public.

## LETTRE

*A Monſieur Sarcey de Sutieres, ſur les obſervations inſérées dans la Gazette du 8 Mars 1768, N°. 20.*

MONSIEUR,

Vous êtes très-expert en agriculture, on ne ſçauroit trop vous rendre le tribut d'hommages que mérite votre zele pour l'accroiſſement de cet art précieux. Votre témoignage doit être d'un grand poids. C'eſt préciſément parce que j'en fais un cas infini, que je deſire que vous ne le donniez que ſur des objets vraiment utiles, qui tendent au bonheur des Cultivateurs & à l'amélioration de l'agriculture. Je ne ſuis vis-à-vis de vous qu'un enfant, & ſi j'oſois vous le diſputer, ce ne ſeroit que par le deſir ardent qui m'anime de contribuer au bien des Cultivateurs & à la proſpérité de la Nation.

Je crois, Monſieur, qu'il y auroit de grands inconvéniens à changer la face des choſes. Elles ſe ſont miſes d'elles-mêmes au mieux poſſible. Nos peres ont adopté les uſages qu'ils ont cru les plus utiles. Nous ne devons point douter qu'ils n'ayent conſulté leur intérêt, ce grand mobile des actions humaines, dans les procédés qu'ils ont ſuivis. Ils ont examiné le local, c'eſt-à-dire, la nature du ſol, les facilités des débouchés, les avantages du commerce, l'eſpece des denrées dont le débit & la conſommation étoient plus aiſés & plus avantageux.

On diſpute beaucoup ſur la grande & petite culture. Je ne ſçais ſi l'on eſt encore bien d'accord ſur l'objet de cette diſpute. Je la regarde comme ces vains ſyſtêmes d'école inventés pour occuper de jeunes Etudians qui prennent parti ſans ſçavoir pourquoi, qui s'échauffent, ſe rempliſſent de chimeres, rétreciſſent leur eſprit & le rempliſſent plus de mots que de choſes. Perfectionnons la grande & la petite culture quelles qu'elles ſoient. Ne cherchons point à les ſubſtituer l'une à l'autre, elles ont toutes deux leurs avantages. L'Agriculteur ſage & réflechi conſervera ſes bœufs dans les pays d'herbages, & ſes chevaux dans les lieux qui manquent de prairies. Si l'on banniſſoit les bœufs de toute la France, où aurions-nous des viandes pour la fourniture des boucheries & pour notre nourriture, des peaux pour les tanneries? Si nous ne nous ſervions plus de chevaux, d'où les tirerions-nous pour les voitures publiques, pour les poſtes & meſſageries, pour la chaſſe, les caroſſes, pour la ſelle, *&c* ?

De nouveaux champions ſe préſentent aujourd'hui ſur l'arene & s'excriment dans un autre genre de combat. Les uns veulent détruire les plaines, enclore toutes

(b) *Ces plants ainſi pliés contre terre, y prennent racines dans toute leur longueur, & ſemblent en effet courir ſur les foſſés. Voilà ſans doute pourquoi on les appelle bois* courans.

les pieces de terre & proscrire les parcours. Les autres prétendent qu'on doit abbatre les fossés & réduire en plaines tous les champs clos. Chacun donne de bonnes raisons, & cependant tous ont tort, parce qn'ils veulent tous une uniformité que les différences des lieux ne comportent pas. Dans les pays d'herbages les champs doivent être clos. Les bœufs dont on se sert pour le labourage s'y nourrissent & y passent les nuits. Il faut absolument qu'ils y soient renfermés & qu'ils n'en puissent sortir, sans quoi ils causeroient de grands dommages & détruiroient les moissons. Dans les Pays de plaine, les chevaux & les autres bestiaux passent les nuits dans les écuries, les étables & les parcs. Lorsqu'ils sortent dans le jour, ils sont sous la garde de gens chargés de les contenir & de les conduire. Les enclos y seroient inutiles, parce que les terres de plaine sont ordinairement seches, & produisent peu d'herbes, qui ne dédommageroient point des frais de clôture; d'ailleurs, l'espece de culture qui y est admise, ne donneroit pas le temps au gazon de se former & de se fortifier.

Les Pays de plaine sont propres pour la nourriture des moutons. Ces animaux broutent les arbrisseaux qui croissent sur les fossés, les éboulent, les détruisent & occasionnent des réparations continuelles qui désolent les Fermiers, & les obligent de réduire leurs bêtes à laine à un petit nombre. L'espece diminueroit considérablement si l'on détruisoit les plaines; cependant la chair de ces animaux est nécessaire pour notre nourriture, leurs toisons le sont autant pour nous fournir les étoffes qui servent à nous vêtir. Conservons avec un soin égal les bœufs, les moutons dans les lieux qui leur sont propres. Augmentons-les autant que nous pourrons; mais que ce ne soit jamais aux dépens d'aucune des deux especes. Je trouve excellentes les méthodes que vous donnez pour la conservation des moutons, & je me persuade avec plaisir que vous n'entendez pas que nous devons renoncer à nos bœufs & à nos clôtures.

Il y a, Monsieur, un article dans vos observations sur lequel nous pourrions bien n'être pas d'accord. C'est à l'occasion des terreins communaux, & que vous prétendez destinés à servir de pâture. Il semble que vous les assimilez aux pâtures vagues, & que vous les jugez indivisibles comme elles. Dans cette hypotese je suis d'un avis absolument différent du vôtre, car je dis que ces communaux sont très-divisibles, & qu'ils doivent être divisés entre tous les Propriétaires des Paroisses qui en ont l'usage. Je suppose toutes fois qu'ils soient susceptibles de culture quelconque; c'est-à-dire, que l'on puisse en faire des prairies, des terres labourables ou des bois. Je dis qu'ils sont divisibles parce que rien n'empêche qu'ils ne soient partagés comme le reste des terres qui composent le territoire de la Paroisse, à moins qu'ils ne soient de peu d'étendue, & que la portion qui reviendroit à chacun, ne soit trop petite pour pouvoir être aménagée avec avantage. Alors ils doivent être vendus ou affeagés à un seul au profit de la Communauté.

Je dis de plus qu'ils doivent être divisés, de quelque nature que soit le sol, soit qu'il soit propre à faire des prairies, des terres labourables ou des bois. S'ils peuvent être réduits en prairies, le produit en sera beaucoup plus considérable, & ce sera un accroissement de biens pour la Paroisse & pour l'État en général, dont le bien-être consiste dans la richesse de chaque particulier. Si le sol est aquatique, c'est un motif de plus qui détermine au partage ou à l'affeagement, parce que les nouveaux Propriétaires seront intéressés à le dessecher. S'ils peuvent être réduits en terres labourables, les récoltes qu'ils donneront augmenteront la masse des grains & les facilités de subsistances. Les parcours qu'ils offriront après la fauche des herbes ou les moissons, fourniront plus de nourriture aux bestiaux, & de meilleure qualité que celle qu'ils donnoient pendant toute l'année lorsqu'ils étoient en état de communaux, parce que la terre ne produit qu'en raison des soins qu'on lui donne; que le gazon dont elle se couvre vieillit, s'altere & ne produit qu'une herbe seche, dure & sans suc, s'il n'est point renouvellé de temps en temps & alimenté par des engrais. C'est le sort de tout ce qui existe dans la nature.

Si les communaux ne sont propres qu'à être plantés en bois, c'est que la terre est seche, sablonneuse & aride. Alors elle ne produit point d'herbes, & ne peut four-

nir aucune nourriture aux troupeaux ; elle ne peut ſervir que pour les faire errer & prendre l'air qu'ils peuvent reſpirer plus utilement dans les vagues pâtures. Les bois que produiront ces terreins juſqu'ici inutiles, feront une richeſſe de plus & un bénéfice net.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

## SECRET

*Pour défendre les jeunes plantes de la voracité des inſectes lorſqu'elles ſortent de la terre.* (a)

» On mettra dans un pot de terre ver-
» niſſé trois livres de ſemences de navets,
» (*b*) avec une once de fleur de ſouffre qu'on
» mêlera bien, & on conſervera ce mélange
» pendant 24 heures, le pot étant bien
» bouché. Après ce temps on y ajoutera
» une once de ſouffre qu'on mêlera de
» nouveau, on en uſera encore de même
» le troiſiéme jour ; on aura alors trois livres
» de graine de navets, auxquelles auront
» été jointes, & comme incorporées, trois
» onces de fleur de ſouffre, valant au plus
» ſix ſols, le tout conſervé dans un pot bien
» bouché. Vingt-quatre heures après la der-
» niere introduction du ſouffre, vous ſe-
» merez le tout dans une acre de terre,
» ſuivant l'uſage ordinaire. Vos navets étant
» levés ſeront préſervés de la mouche,
» quelque temps qu'il faſſe, ſec ou humide,
» ils auront le temps de prendre des forces:
» car juſqu'alors ils auront quelque choſe
» d'amer qui écartera le danger qu'ils cour-
» roient de la part de cet inſecte ailé & noir.

» On voit quelquefois ces inſectes dans
» le mois de Juillet, voler par eſſains à la
» ſurface de la terre, ils cherchent alors où ſe
» poſer pour ſe repaître de nouvelles feuil-
» les, & ruiner ainſi des milliers d'acres. On
» les voit dans certaines ſaiſons ſur des mot-
» tes de terre d'où elles partent inceſſam-
» ment pour faire leurs ravages.

Les expériences qu'en a fait l'Auteur depuis pluſieurs années, lui ont toutes réuſſi. Elles ont également réuſſi à d'autres perſonnes en Angleterre, & toutes ont reconnu les grands avantages qu'on pouvoit tirer de cette excellente pratique, qui peut être employée pour les graines d'un très-grand nombre de plantes.

MM. de la Société ont penſé qu'ils devoient conſeiller de mettre en uſage un moyen auſſi ſimple & qui coute ſi peu d'argent ; ne dût-il réuſſir que pour la ſemence des navets. On a ſouvent entendu dire aux Laboureurs, que ſur ſix récoltes, ils en avoient à peine une de bonne ; on peut penſer que ces plantes ſont détruites jeunes par les inſectes, comme elles l'étoient communément en Angleterre avant qu'on employât le ſouffre, & il y a lieu de croire que ce moyen réuſſira ailleurs.

On peut encore employer le ſouffre au printemps avec la graine de toutes les plantes qu'on ſeme alors, principalement avec celle des jardins, & prévenir par ce moyen la deſtruction des premieres ſemences & la perte du temps le plus précieux de l'année qui s'écoule à les voir périr avant de ſe déterminer à ſemer une deuxiéme & même une troiſiéme fois. Les perſonnes qui aiment l'agriculture & l'intérêt général, ſont invités à faire des expériences ſur cet objet, en faiſant ſemer les plates-bandes de leurs jardins, qui ſont ſujettes aux inſectes du printemps, moitié en graine ſouffrée, & l'autre moitié en graine naturelle, & de vouloir bien faire part de leurs expériences. Cette pratique eſt d'autant moins dangereuſe, que le ſouffre eſt un bon engrais, une matiere bien propre à exciter le développement du germe, & il eſt capable de donner de la force aux plantes dans leur jeuneſſe.

(a) *Cette piece eſt tirée du premier vol. des Mémoires de la Société royale d'Ariculture de Rouen, à qui M. Holker, un de ſes Membres, avoit communiqué ce ſecret qu'il avoit trouvé dans un livre Anglois intitulé*, corps complet d'agriculture.

(b) *Cette experience avoit été d'abord éprouvée pour les navets, & c'eſt pour cela que l'Auteur Anglois parle de la graine de navets.*

## ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE LYON.

Quelque ſatisfaction que le public ait témoignée juſqu'ici à la vue des travaux & des progrès des Éleves de l'École Royale Vétérinaire, elle n'eſt pas comparable à celle qu'il a marquée au dernier concours

de Vendredi 11 Mars. Les ſuffrages accordés en général à tous les Sujets de cette École qui y furent admis, annoncerent la ſurpriſe & l'admiration; & en effet, on ne put ne pas être étonné de la clarté & de la préciſion des démonſtrations qu'ils firent ſur les parties qui forment le cours de *Splanchnologie*, & que le ſort leur avoit aſſignées. Les ſuccès des Éleves ſont une preuve bien convaincante du zele & des lumieres de M. Parnet leur Démonſtrateur.

Les Éleves qui concoururent furent les ſieurs *Borrely*, *Repiton*, *Ferre*, pour la Province du Dauphiné; *Damne*, *Gyot*, *Braſier*, pour celle de Franche-Comté; *Doutet*, *le Bouchet*, *Hardy*, pour la Généralité de Tours; *Mémain*, *Moiſeau*, pour la Province de Poitou; *Campion*, pour celle de Normandie; *Mermier*, pour celle du Bourbonnois; & *Morin*, pour celle de Guyenne. MM. les Juges avoient ſéparément accordé leurs ſuffrages à 11 Concurrens qu'ils croyoient dignes de tirer pour le prix; cependant après une ſeconde reviſion des notes qu'ils avoient faites, le choix ſe fixa enfin ſur neuf, qui ſont *Guyot*, *Braſier*, *le Bouchet*, *Campion*, *Mermier*, *Morin*, *Repiton*, *Mémain*, *Ferre*. Le ſort a couronné ce dernier.

Si l'on n'avoit pas craint de rendre cette ſéance trop longue, pluſieurs Éleves auroient encore paru avec diſtinction, tels que les ſieurs *Belleroc & Falconnet*, de la Généralité de Lyon; *Boudier*, de la Province d'Auvergne, & *Joly*, de celle de Dauphiné.

## EXTRAIT

*D'une lettre de M. Boulongne, Ingénieur de Marine à Breſt, à M. Meſſier de la Société royale de Londres.*

MONSIEUR,

Un de mes amis a formé le projet de ſe livrer à la culture des terres, & ſur-tout des landes, mais il lui ſeroit avantageux d'être guidé ou au moins conſeillé par une perſonne éclairée en ce genre. Les ſuccès qui ont couronné les travaux de M. le Doſſeur, Régiſſeur du Guemadeuc, lorſqu'il a entrepris de mettre en valeur une partie conſidérable de landes de cette Province, font aſſez voir à quel degré il eſt Agriculteur. *&c*

Nota. *On a vu dans les Gazettes de l'année derniere les tentatives & les ſuccès de M. le Doſſeur qui s'occupe des moyens de mettre en vigueur l'agriculture qui eſt en mauvais état dans ſon canton.*

## EXTRAIT

*D'une lettre de M. Mignot Recteur de Pleſtan, à M. le Doſſeur, Régiſſeur du Guemadeuc en Pleneuf, à Lamballe en Bretagne.*

MONSIEUR,

Je ſuis ſi content de votre charrue, que je vous prie de m'en faire faire une exactement ſemblable à celle de Brie, & que ce ſoit le plutôt poſſible. Je ne puis plus ſouffrir la vue des miennes ordinaires..... Je ſuis bien avancé pour la culture du froment de Mars, que vos Charretiers m'ont dit être aſſez bien faite. Je compte enſemer aujourd'hui (9 Février) environ trois arpens, &c.

## SECRET

*Pour détruire le chancre dont les arbres fruitiers ſont attaqués.*

Il y a long-temps qu'on cherche les moyens de guerir les arbres fruitiers des différentes maladies auxquelles ils ſont ſujets, mais on pourroit dire en même-temps, que les recherches n'ont pas été faites avec beaucoup de zele & d'aſſiduité; cependant tout le monde convient des divers avantages qu'on retire des arbres fruitiers. On peut avancer ſans craindre de ſe tromper, que la plupart des maladies qui viennent aux arbres, ſont cauſées par un défaut de ſoin. Du bois mort & qui pourrit ſur l'arbre, une taille mal faite, la mouſſe, *&c.* toutes ces choſes occaſionnent une corruption qui font périr inſenſiblement les arbres.

Le ſieur Jourdain, Jardinier de M. de S. Etienne, Seigneur de Sotteville près de Rouen, a cru devoir venir au ſecours de

ceux qui par négligence ou par des accidens imprévus, ont des arbres attaqués du chancre. Il a composé pour cet effet une eau qui s'emploie dans la nouvelle lune de Mars, dans la pleine lune d'Avril & nouvelle lune de Mai. Elle rétablit les arbres fruitiers attaqués de chancre, ou des insectes qui se mettent sous les racines & les rongent. Elle fait tomber la mousse, rend la vigueur aux orangers qui sont jaunes, & garantit d'autres accidens. Le prix est de 30 ß le sceau, & cette mesure suffit pour quatre arbres. L'Auteur de ce secret en a déjà beaucoup fourni pour les environs de Paris & de Versailles. Il enseigne la maniere de faire usage de cette eau; il auroit dû en même-temps nous instruire de quelle façon on peut transporter cette eau; si c'est en petite bariques ou autrement; car nous ne doutons pas que tous ceux qui ont des arbres fruitiers ne soient tentés de se procurer au moins deux sceaux de cette eau, afin d'essayer si elle a la vertu que l'Auteur annonce. Une expérience si peu couteuse doit être faite par tous ceux qui cultivent des arbres. Nous prions les personnes qui en auront fait usage de nous faire part de ce qui en sera résulté; car si le secret est bon, il ne peut être trop publié, vu sa grande utilité. Ceux qui voudront écrire au sieur Jourdain, sont priés d'affranchir les ports de lettre.

## MOYEN

*Pour se procurer une boisson.*

Les Anglois tirent, dit-on, de plusieurs arbres une seve, qui préparée avec soin, supplée au défaut de vin. L'approche du printemps est la vraie saison, & l'on prétend qu'on peut tirer du bouleau une bonne liqueur.

On fait en Mars avec un ciseau, une incision oblique qu'on prolonge jusqu'à la moële de l'arbre; on y introduit un petit coin de bois pour tenir les levres en respect; on y suspend ensuite un vaisseau pour y recevoir la liqueur qui doit couler abondamment. On la mettra à mesure en bouteille au soleil, avec une tranche de pain bien roti, pour exciter la fermentation.

Lorsqu'on en aura obtenu une certaine quantité, on la mettra dans un vaisseau bien net, & un quarteron de bon miel pour deux pots; ensuite on coëffera les vaisseaux avec de l'huile d'olive. Il faut avoir soin de faire jetter quelques bouillons au miel, & de mettre dans les vaisseaux un peu de levain de bierre. On ne nous marque pas pendant combien de temps cette liqueur doit fermenter, & quand on peut en faire usage. On prétend qu'elle est bonne contre la pierre & la maladie appellée *consomption*. Le miel qui entre dans cette boisson, pourroit peut-être exciter quelques fermentations dans plusieurs estomachs; on sçait qu'il y en a beaucoup qui ne peuvent pas supporter le miel. A l'égard de l'incision faite aux arbres pour en tirer une boisson, personne n'ignore que c'est de cette maniere qu'on tire ce qu'on appelle *vin de palmier*; mais tout arbre à qui on fait cette incision, périt bientôt après.

## *AVIS.*

Les intéressés dans la Manufacture d'Indiennes de Vasserling, proposent d'en vendre le fonds, de l'affermer, ou de recevoir en qualité d'Associés, les personnes qui se présenteront, & qui seront en état par leurs lumieres & leurs soins, de concourir au succès de leur entreprise.

Cette Manufacture est établie dans un Château dont elle porte le nom (Vasserling) situé en haute Alsace, Wal de S. Amarin, sur les frontieres de la Lorraine, à une lieue & demie de Bussang: le château situé sur une éminence est beau, bien meublé, & environné de jardins, de plantations & d'avenues magnifiques, seize bassins ou cascades fournissent en abondance, même dans la plus grande secheresse, une eau de fontaine très-claire & très-propre à blanchir les indiennes; tous les bâtimens servans à la fabrication sont construits à neuf; celui entr'autres qui est sur la riviere, & qui fait marcher le foulon, le lissoir & le cilyndre, est de la plus grande solidité, & produit une économie considérable de journées d'Ouvriers qu'il faudroit employer à ce service. Le bois est à très-bas prix, il est livré à la porte du Château à 5 ℔ la corde.

Par privilege de la Cour, obtenu en 1767, la Manufacture a l'entrée libre en France pour 5000 pieces.

Les perſonnes qui voudront avoir part, ou ſe charger de l'entrepriſe, pourront s'adreſſer à M. Deſmarés, l'un des Aſſociés, à Thann en haute Alſace.

## *COURS DES CHANGES.*

A

| PARIS. *le 26 Mars 1768.* | BORDEAUX. *le 11 Mars.* | MARSEILLE. *le 16 Mars.* | NANTES. *le 17 Mars.* |
|---|---|---|---|
| Amſterdam, 54. 7 8e. 55 | Amſt. . . . 55 3 8e | Londres, . . 31 ¼ | Amſt. . . 55 à 55 ⅛ |
| Londres, . . 31 ½ | Lond. . . 31. 13 16e | Amſt. . 54 3 8e. à ¼ | Londres, . . 31 ¾ |
| Hambourg, . 178. ½ | Hamb. . . . 27 ⅛ | Cadix, . . . 15 6 | |
| Madrid, . . . 15 5 | Paris échu, . ½ p ⅌ p. | Madrid, . . . 15 8 | |
| Cadix, . . 15. 4 | *le 14 Mars.* | Livourne, . . 96 ⅛ ¼ | Flandres, . . 57 ¼ |
| Livourne, . . 95 ⅛ | Amſterd. . . . 55 ¼ | Gênes, . . . 94 ¾ | |
| Lyon, Rois, ⅛ ben. | Lond. 31. 13 16e à ¾ ¼ | Paris, c. j. . ½ p ⅌ b. | Hambourg, . 176 |
| | Hamb. . . . 27 ¼ | Lyon. R. . ½ p. ⅌ b | |
| | Paris écchu, ⅓ p ⅌ p. | Montpellier, au pair. | |
| | | Piaſtres, . . 48. 15 | Paris, au p. à un j. de d. |

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 26 Mars 1768.*

| | ℔ | s | |
|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . | 712 à 713 | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 706 | | |
| Du Perou à . . . . | 700 | | |
| Les guinées à . . . . | 710 | | |
| Ducats à . . . . . | 97 | | once. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à . | 98 | | |
| Or à 20 karats à . . . | 83 | | |
| L'argent à 11 d. 20 g. à . | 53 | 15 | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 g. à . . | 51 | 15 | |
| Piaſtres . . . . . | 49 | | |

## ESSAI

*Sur la néceſſité de joindre à l'étude de l'Agriculture celle des Manufactures de premier beſoin. Par M. Auffray.*

### QUATRIÉME SUITE.

Si le Cultivateur connoiſſoit la valeur, le cas que l'on fait dans les Fabriques des matieres des différens Pays, la préférence qu'on donne aux unes ſur les autres, il pourroit étudier, combiner, calculer ces différences, comparer toutes ces productions avec les ſiennes, & on le verroit s'efforcer par des attentions multipliées, à obtenir la plus belle matiere poſſible. On ne le verroit plus ſe conduire par une aveugle routine, & ſe repoſer nonchalament ſur les propos vagues qui le portent à dire & à croire que ſes productions ſont belles, & que ſi elles ne le ſont pas autant que d'autres, c'eſt que ſon terrein s'y refuſe. Cette excuſe qui peut être quelquefois vraie de rigueur, eſt le plusſouvent très-fauſſe, & ſi l'Agriculteur avoit les connoiſſances que nous lui deſirons, il ſeroit le premier à convenir que ſon indifférence, ſon peu de lumieres, ſont cauſes de ſes erreurs & de ſes préventions. Nous ne craignons pas de le répéter, il faut que le Cultivateur connoiſſe auſſi bien que le Fabricant la matiere premiere de tous les Pays : ſi à ces connoiſſances il joint celles d'un parfait Agriculteur, c'eſt-à-dire, s'il connoit auſſi bien le phyſique des lieux qui nous fourniſſent toutes les différentes matieres, qu'il connoit celui de ſon propre terroir, ſes progrès ſeront rapides, & la Nation jouira bientôt des plus belles matieres. Dans un vaſte territoire expoſé à toutes les ſortes de températures, on eſt d'autant plus obligé de faire & de multiplier les eſſais, qu'on a de plus grandes ſûretés de réuſſir

dans une infinité d'occaſions, qui toutes ſont de la derniere importance. Mettre beaucoup de chaleur dans ſes ſpéculations, ſans mettre la main à l'œuvre, pour quiconque en a la facilité, c'eſt ſe rendre plus coupable que ſi l'on avoit gardé le ſilence. Avoir des richeſſes, les connoître, le dire à tout le monde & n'en point faire uſage, c'eſt ſe charger de tout l'odieux dont on fletri l'avare, ou de tout le ridicule dont l'inſenſé ſe décore. Serions-nous dans le cas du, *quod licet ingratum eſt, quod non licet acrius urit*, du Poëte : tout nous porte à le croire ; nous donnons en effet bien plus de prix aux productions étrangeres qu'aux nôtres, quoique nous en ayons, ou que nous ſoyons dans le cas d'en avoir qui pourroient ſouvent mériter la préférence. Il y a plus de cent ans qu'un Écrivain (*) économique de notre Nation, rappelloit fort ſagem^t à ſes compatriotes, un vieux proverbe qu'on pourroit bien encore nous appliquer. » Les François, dit-il, ont l'eſprit » vif, le courage grand & l'induſtrie mer» veilleuſe pour toutes ſortes d'arts, & peu» vent par conſéquent exercer le commer» ce auſſi bien que les autres ; mais le mal » eſt, que comme dit le proverbe, l'*eſprit* » *des François eſt plus dans leur tête que* » *dans leurs mains* ; ils ſe contentent ſouvent » de la théorie, & viennent rarement à la » pratique. L'aiſe où ils ſont par la poſſeſ» ſion de toutes les choſes plus néceſſaires » à la vie, les retient dans la nonchalance, » & les empêche de s'appliquer au com» merce avec vigueur & affection. »

Faiſons enſorte par nos travaux, par nos recherches, que ces reproches ne paſſent point à notre poſtérité ; il faut certainement faire de grands efforts pour dénaturer en quelque ſorte le génie d'une nation ; mais que ne peut pas un Monarque François ſur ſes peuples, lorſqu'il promet hautement protection & encouragement à ceux de ſes Sujets qui ſe diſtingueront dans tout ce qui eſt relatif au bien public. Quelle unanimité, quelle conſtance de vues dans toutes les parties de l'adminiſtration, ſur tout ce qui tient à notre commerce ! Si tant d'efforts, tant de vigilance ne réuſſiſſent pas, notre poſtérité en fera vainement ſur cet objet, & notre Nation eſt deſtinée à n'occuper qu'un rang intermédiaire en commerce.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

(*) *Conſidérations polit. ſur l'État du Commerce de France. Nantes 1646, p. 52.*

## *F I N A N C E S.*

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t. de M. & A. |
|---|---|---|---|
| Gaultier, | 8^e. | J. | 30 |
| Caron, | 16^e. | G. | 31 |
| Le Canut, | 31^e. | J. | 30 |
| Radix, | 33^e. | G. | 30 |
| Drouet, | 35^e. | J. | 31 |
| d'Eaubonne, | 37^e. | J. | 30 |
| De la Bretaiche, | 40^e. | J. | 30 |
| De S^te. Luce, | 47^e. | J. | 31 |
| De Lauge, | 48^e. | J. | 30 |
| Lallemant, | 49^e. | J. | 30 |
| Radix, de Chev. | 53^e. | F. | 30 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mars 1768.* | *Jeudi 24.* | *Vendredi 25.* | *Samedi 26.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1240 | | 1240 |
| Emp. de la Com. | 400 | | 400 |
| Prom. à 5 p %. | | | 18 |
| Prom. à 4 p %. | 40 | | |
| Bill. de la Com. | | | |
| Ac. des Fermes. | 900 | | 900 902 ½ |
| Amortiſſement. | | | |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | | | 7 ½ |
| 3^e. Loterie. | au p. | | au p. |
| Annuités. | 350 | FESTE. | 351. 50 |
| Coup. d'An. | 68 | | 68 |
| Emp. de 50 mil. | 33 | | 33 |
| Emp. de 30 mil. | 34 | | 34. 34 ½. |
| Col. 1759. | 37 | | |
| Canada. | 45 ½ | | 45 ½. 46 |
| 4^e. L. Epoques. | 10 ½ 12^e. 15 ½. | | 10 ½ |
| Nouette. | 36 ½ | | 36 ½ 37. 37 ½ 3^m |
| Ac. de la caiſſe. | 1100. 97 ½ 1100 | | |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | | | |
| Bretagne. | | | |

# SUPPLÉMENT
## A LA GAZETTE N°. 26.

### DE SAINT MALO.

*Noms des Armateurs, des Capitaines, des Navires partis de ce Port pendant l'année 1767, encombrement de ces mêmes Navires, & lieux pour lesquels ils ont été armés :* ſçavoir,

POur *Cadix*, les Navires la *Sainte Marguerite* de 40 tonneaux, Capitaine *Chenu*, Armateur M. *Pottier de la Houſſaye* l'aîné ; la *Poſte de Saint Malo* de 150 tonneaux, Capitaine *Roger*, Armateur M. *Yves le Clerc* ; la *Comteſſe de Valentinois* de 140 tonneaux, Capitaine *Boulain*, Armateur M. *Carré*.

Pour *Nantes* ; la *Françoiſe* de 180 tonneaux, Capitaine *Berubé*, Armateurs MM. *Dupuy*, *Froſny* ; le *Xavier* de 45 tonneaux, Capitaine *Chevalier*, Armateur M. *Louis Chevali*.

Pour *Marſeille*, le *Fleſſelles* de 120 tonneaux, Capitaine *Cordier*, Armateur M. *Dubois* le jeune ; la *Sainte Marie* de 80 tonneaux, Capitaine *Rabec*. Armateur M. *Saint Marc* ; l'*Aimable Julie* de 180 tonneaux, Capitaine *Gillot*, Armateur M. *Pottier de la Houſſaye*.

Pour *Terre-Neuve*, le *Saint Laurent* de 100 tonneaux, Capitaine & Armateur M. *la Mare le Turc* ; la *Pauline* de 70 tonneaux, Capitaine *Bliaud*, Armateur M. *Chateaubriand* ; le *Fidele* de 400 tonneaux, Capitaine *Ailbaud*, Armateurs MM. *Deſpecher Guillemaut* fils ; la *Providence*, de 120 tonneaux, Capitaine *la Faye*, Armateur M. *Chateaubriand* ; l'*Indécis* de 200 tonneaux, Capitaine *Donat de la Garde* ; le *Joſeph Marie* de 200 tonneaux, Capitaine *Leceſtre*, Armateurs pour ces deux Navires *MM. Freboul* & *Dufreſne Legue* ; le *Preſſigny* de 300 tonneaux, Capitaine *Guibert*, Armateurs *MM. Deshayes*, *Coquelin* & *Dolley* ; le *Sage* de 200 tonneaux, Capitaine *Deſchamps Tanq*, Armateur *M. Rivaudais Ques* ; la *Charmante Lucie* de 110 tonneaux, Capitaine *Durocher Yvon*, Armateurs *MM. Beaugeard* & *Deſegray* ; la *Jeune Julie* de 109 tonneaux, Capitaine *Bichat Durivage*, Armateurs *MM. Deſhayes*, *Coquelin* & *Dolley* ; l'*Eſcarboucle* de 200 tonneaux, Capitaine *Rouxel*, Armateurs *MM. Fichet* freres ; l'*Eraſme* de 200 tonneaux, Capitaine *Durable*, Armateurs *MM. Fournier* & *Mercier* ; la *Charmante* de 150 tonneaux, Capitaine *Lafoſſe*, Armateurs *MM. Deshayes*, *Coquelin* & *Dolley* ; le *Lys* de 150 tonneaux, Capitaine *la Chambre*, Armateur *M. la Cham. du Ver.* ; le *Modéré* de 100 tonneaux, Capitaine *Lamby*, Armateurs *MM. Louvel* & *Desb.* ; l'*Angélique* de 250 tonneaux, Capitaine *Desbois*, Armateurs *MM. le Breton de Bleſſin* & *Deſaudrais Sebire* ; l'*Aventurier* de 100 tonneaux, Capitaine *Guillemain*, Armateurs *MM. Deſpechers Guillemaut* fils ; le *Ceſar* de 200 tonneaux, Capit. *Guého*, Armateurs *MM. Louvel* & *Desbois* ; le *Hardi* de 250 tonneaux, Capitaine *Vitel* ; le *Victor* de 200 tonneaux, Capitaine *Avice*, Armateur pour ces ces deux Navires *M. Bodinier* ; la *Marguerite* de 90 tonneaux, Capitaine *Meſlier*, Armateur *M. Guerin* ; l'*Hermine* de 180 tonneaux, Capitaine *Villetreux Mallet* ; la *Marie Charlotte* de 180 tonneaux, Capitaine *Quintin*, Armateurs pour ces deux Navires *MM. Surcouf* & *le Fer.* ; le *Grand Saint Pierre* de 300 tonneaux, Capitaine *Villegris Heblevent* ; l'*Eole* de 120 tonneaux, Capitaine *Guyomard* ; l'*Arada* de 130 tonneaux, Capitaine *Lenouvel*, Armateur pour ces trois Navires *M. Dupuy Fremy* ; la *Valeur* de 250 tonneaux, Capitaine *Galliot*, Armateurs *MM. Deſpechers*, *Guillemaut* fils ; le *Jean Joſeph* de 200 tonneaux, Capitaine *Peru*, Armateurs *MM. Beaugeard* & *Deſegray*.

### DE L'ORIENT, *le* 18 *Mars* 1768.

Le Navire de la Compagnie des Indes l'*Actionnaire*, eſt parti pour les Indes Orientales.

### DE BORDEAUX.

#### ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 10 Mars 1768, il eſt entré dans ce Port 21 Navires François & Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Bien Aimée Françoiſe* de 100 tonneaux, Capitaine *François Lefebvre* de Cherbourg, venant de la Guadeloupe ; la *Marie Catherine* de 120 tonneaux, Capitaine *Pierre Faux*, venant de Cayenne ; l'*Aimable Roſe* de 250 tonneaux, Capitaine *Gibert*, venant de S. Domingue ; le *Néceſſaire* de 300 tonneaux, Capitaine *la Fourcade*, venant du Cap chargés tous quatre de marchandiſes des Colonies

pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux ; le *Frinck* de l'Orient, Capitaine *Mahé*; la *Genevieve* de l'Isle de Ré, Capitaine *Breton*, venant ainsi que le précédent de l'Isle de Ré ; l'*Union* de Belle-Isle, Capitaine *Chaulei*, venant de la Rochelle ; le *Pierre* de Saint Brieuc, Capitaine *Bouchard*, venant de Saint Malo ; le *S. Gilles* de l'Orient, Capitaine *Ledars*, venant de ce même endroit ; le *Hyacinthe*, Capitaine *Leliz* de Morlaix, venant de ce même lieu ; l'*Adélaide* de Penerf ainsi que le suivant, Capit. *Maurice* ; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Fardel*, venant tous deux de Redon ; le *Don de Dieu* de Brest, Capitaine *Pellin*, venant de ce même endroit ; l'*Oiseau* d'Abrilduc, Capitaine *Marc Nicolas*, venant de Douarnenès ; le *Saint Jean-Baptiste* de Bordeaux, Capitaine *Poireau*, venant de Nantes; le *Trop tard* de l'Isle-Dieu, Capitaine *Fradel* ; le *Lion* de Boulogne, Capitaine *Carry*, venant tous deux de Rouen ; le *Marquis de Camache* de Saint Valery, Capitaine *Blavet*, venant de Lisbonne ; des Etrangers, l'*Espeedwel*, Anglois ainsi que le suivant, Capitaine *Remengton*, venant de Newcastle ; le *New Blessing*, Capitaine *Byrne*, venant de Dublin ; le *Saint François Xavier & les Ames*, Espagnol, Capitaine *d'Harambaza*, venant de Saint Luz, tous chargés de morue seche, d'huile de sardines, de toiles à voile, de fil, de feuillard, de fer, de vin, de verres à vîtres, de plâtre, de peaux de veaux & vaches, de cuirs forts, de beurre & de charbon de terre.

## DE NANTES.

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 11 au 18 Mars 1768, il est entré dans ce Port 8 Navires François & 3 Etrangers, sçavoir, des François, la *Jaquette* de 100 tonneaux, Capitaine *Jego*, venant de Marseille chargé de 163412 liv. de savon, 6 futailles 1 baril 20 caves d'huile d'olive, chandelles, sumac, coton filé, soufre, Noisettes, anchois, jus de réglisse, capres, olives, gomme d'Arabie, carmin, jujubes, sel de Saturne, manne, sené, iris, noix de galles ; la *Sainte Anne Françoise*, Capitaine *Jacques Stephan* ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kerner* ; le *Diligent*, Capitaine *Joseph Chaton* ; l'*Aimable Jeanne*, Capitaine *Maurice Merien*, venant tous quatre de l'Orient avec des marchandises de la Compagnie des Indes, plateaux à bouteilles & thé ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Michel Liscouet*, venant de Port-Louis avec vieux fusils & balais de jonc ; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Clequin*, venant de Vannes avec du miel ; le *Saint Jean*, Capitaine *Charles Gautreau*, venant de Bayonne avec vin, houes, serpes, haches, cuisses d'oies, eau de vie d'Andaye, laine, jambons & résine ; des Etrangers, les *Quatre Amis* de 120 tonneaux, Capitaine *Cornelis Smeer*, venant de Roterdam avec diverses marchandises en droguerie, épicerie, quincaillerie, plomb, graine de jardin, papier & bierre ; les *Trois jeunes Fontaines* de 130 tonneaux, Capitaine *Simon Pieters Walerman*, venant d'Amsterdam avec guinées, limeneas, azur, fromages, bois de Sandale, bierre, droguerie, orge mondé, rassades, fer en barres, suif, papier, coutil, baleine taillée, vin du Cap & chanvre; la *Ville de Zeric-zée*, Capitaine *Marinus Fernebucq*, venant de Bayonne avec houes, serpes, hacher, jambons, brai gras & sec, goudron, eau-de-vie & vin blanc.

### DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 8 Navires François & 3 Etrangers ; sçavoir. des François, l'*Ange Gardien* de 100 tonneaux, Capitaine *Jacques Josse*, allant à Lisbonne avec peaux de veaux & de daims, orge & bled noir ; le *Corbeau*, de 300 tonneaux, Capitaine *Cornilleau*, allant à la Guadeloupe ; le *Jean de Matha*, Capitaine *Etienne Tourre*, allant à Marseille avec futailles vuides ; le *Pere de Famille* de 300 tonneaux, Capitaine *Lessene*, allant à la Rochelle, avec coutil, toile, clous, cercles & charbon de terre ; les *Deux Amis* de 90 tonneaux, Capitaine *Guillaume Establier*, allant à la Tour de Bouc avec froment & seigle ; le *Saint François*, Capitaine *Dominique Buchon*, allant à Bayonne avec froment ; la *Jeune Marie*, Capitaine *Olivier Henri*, allant à Saint Valery avec seigle ; la *Jeune Anne*, Capitaine *Louis Ramboul*, allant à Dieppe avec froment ; des Etrangers, les *Trois jeunes Sœurs* de 140 tonneaux, Capitaine *Jean Weuyte*, allant à Bruges ; la *Distelboom* de 130 tonn. Cap. *Johannes Jans Bakker*, allant à Hambourg avec pierres à fusils, thé, indigo, syrop, café, sucre brut, sucre terré & coton ; le *Saint François Xavier* de 30 tonneaux, Capitaine *Jermino Peuch*, allant à Bilbao avec coton filé, chandelles, peaux de veaux, fayence, papier, étamine, sucre brut & terré.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere,* 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1768. Du Samedi 2 Avril.

## *AGRICULTURE.*

### QUATRIÉME LETTRE

*Sur les uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne, par M. Girard.*

### PAILLES, FOINS, FUMIERS ET SUPERFICES DES TERRES.

LEs pailles, foins, fumiers & engrais doivent ſe priſer au profit du Colon, ainſi que le porte l'art. 26. On appelle *engrais* les terres qui peuvent encore produire ſans nouveau fumier, ou ſur leſquelles il y en a d'étendu ou prêt à être étendu : ces engrais amulonnés ou étendus dans les champs, ſont diſtingués des fumiers qui n'y ſont pas encore charroyés. Celui qui ſort des creches eſt appellé *fumier chaud*; & le *froid* eſt formé de ces landes, genets, fougeres & autres productions des terres en friches qui ſont appellés *tempres ou ſtus*, dès qu'ils ſont amulonnés.

On ne donne aucune eſtimation aux terres qui ſont ſous avoine par la ſeule raiſon qu'il faut les muniſſer de nouveau ; & cependant on eſtime à raiſon de ſix deniers la corde les terres qui ſont ſous landes & genets : abus qui eſt cauſe que les Colons ne défrichent qu'autant de terres qu'il faut pour produire leur redevance, & qui conſéquemment eſt très-nuiſible aux progrès de l'agriculture.

Par un autre abus, non moins condamnable, on n'eſtime dans une prairie que le foin ſubſiſtant ou les foſſés qui l'environnent. Le ſol qui donne ce foin, & qui peut-être n'a été défriché qu'à grands frais, n'eſt compté pour rien, ſous prétexte que le fond n'appartient pas au Colon, à qui cependant l'art. 27 permet de faire des *prairies nouvelles & d'améliorer le fonds.*

Or, ſi au contraire on n'accordoit aucun prix aux landes & genets qui ſont ſur pied, & ſi on rembourſoit aux Domainiers le coût des labeurs & des défrichemens, on les engageroit à en faire de nouveaux, & on remédiroit à des abus, qu'aucun Expert n'a pu encore me juſtifier.

Car enfin, n'eſtimer dans un terrein défriché que les foſſés, c'eſt ne priſer d'un bon arbre que l'écorce, c'eſt négliger le principal pour ne s'attacher qu'à l'acceſſoire, au lieu que ſi l'on donnoit au ſol une juſte eſtimation, ſur-tout à celui des prairies, il n'y a pas de marécage qui ne fût promptement changé en pré, ni de lande qui ne fût défrichée.

Je ſuppoſe par exemple que d'une terre ſous *avoine* ou *cobuée*, on eſtime la corde au moins autant que ſi elle eût reſté ſous lande ou genets, c'eſt-à-dire, ſix deniers, je crois qu'en donnant quatre ou cinq ſols par corde lorſqu'elle ſera bien fumée, on engagera le Colon à bien engraiſſer toujours ſes terres ; mais comme les bons engrais dépendent du plus ou du moins de prairies qu'il a, il faut avec l'uſement, l'engager à en faire, & à ſe procurer de bons pâturages, qui ne peuvent ſe trouver ni ſous des landes, ni ſous des genets, & qui



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

cependant ſont néceſſaires pour pouvoir nourrir un grand nombre de beſtiaux.

## Annonce de Livre.

*La théorie & la pratique du jardinage & de l'agriculture, par principes & démontrées d'après la phyſique des végétaux ; le tout précédé d'un dictionnaire, ſervant d'introduction à tout l'ouvrage, & qui forme le premier tome.* Par M. l'Abbé Roger Schabol, avec figures, tom. 1, vol. in-8°. A Paris chez G. Deſprés.

Nous avions déjà annoncé cet ouvrage utile, mais ne l'ayant pas alors ſous les yeux, nous ne pouvions en rien dire. Cependant comme l'Auteur n'a pas aſſez développé ſon ſyſtême dans ce premier volume, nous ne pourrons pas le faire connoître. Ce tome ne renferme d'ailleurs en grande partie qu'un dictionnaire, & l'on ſçait que ces ſortes d'ouvrages ne ſont point ſuſceptibles d'extraits. Le meilleur moyen pour mettre le public en état de juger du mérite du travail de l'Auteur, eſt de lui préſenter quelques-uns des articles qui compoſent ce Dictionnaire. Comme les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettent pas de nous étendre autant que nous le deſirerions, nous prendrons le parti de donner ſucceſſivement pluſieurs de ces articles dans nos Gazettes. Nous ne porterons aucun jugement ſur la méthode de l'Auteur; c'eſt à l'expérience à décider ſi le ſyſtême de M. l'Abbé Roger doit être admis ou rejetté. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt que l'Auteur nous a paru avoir des connoiſſances ſupérieures dans l'agriculture, & s'il s'eſt trompé en quelques circonſtances, il peut être malgré cela regardé comme un excellent guide en une infinité d'autres, & nous conſeillons à tous ceux qui s'occupent utilement du jardinage, de ſe procurer le livre de M l'Abbé Roger, où ils puiſeront des connoiſſances dont ils pourront tirer avantage.

» Gourmands ou branches gour-
» mandes. Ce ſont des branches ou des
» rameaux des arbres qui ſont produits par
» la nature avec une capacité plus grande,
» pour contenir plus de ſeve que les bran-
» ches ordinaires. Comme la nature eſt plus
» ſage que nous, & qu'elle ne fait rien en
» vain, ceux qui ont du jugement & qui
» font uſage de leur raiſon, ſçavent tirer de
» ces ſortes de branches de grands avantages.
» Le Jardinier butord les abbat, & il perd
» ſon arbre ſans en tirer preſque de fruit.
» Le Jardinier intelligent qui entre dans les
» deſſeins de la nature, trouve le ſecret de
» former ſon arbre par le moyen de ces
» branches, & d'avoir des arbres prodigieux
» en étendue & en groſſeur, produiſant des
» fruits à l'infini. Mais il eſt un art pour
» s'en ſervir à propos.

» On a qualifié ces branches de gourman-
» des, parce qu'elles prennent toute la ſub-
» ſtance & affament leurs voiſines. Mais en
» ſondant le ſous-œuvre caché de la nature,
» & ſon deſſein dans la production de ces
» ſortes de branches, on raiſonne & on agit
» tout différemment qu'on auroit fait. Ote-
» t-on aux arbres des forêts leurs gourmands?
» Si dans les arbres taillés on en ôte, c'eſt
» par néceſſité & ſeulement quelques-uns.

» Demi-Gourmands. Ce ſont des bran-
» ches moins fortes que les gourmands,
» mais plus nourris que les branches ordi-
» naires, & qui affament auſſi, quoique
» moins, leurs voiſines.

» Il eſt des gourmands qu'on nomme na-
» turels, tels ſont les précédens; & il en eſt
» qu'on appelle artificiels que l'induſtrie du
» Jardinier fait naître. Mais il eſt le maître
» de n'en pas avoir, ou du moins fort peu,
» en donnant plus d'eſſor à ſes arbres qu'il
» ne fait ordinairement. On n'a de préten-
» dus gourmands que parce qu'on taille trop
» & trop court, ce qui ôte à la ſeve ſes
» logemens & ſes conduits naturels où elle
» devroit ſe dépoſer, & l'oblige de s'en faire
» d'autres. C'eſt une ſource dont on amoin-
» drit le canal; il faut de toute néceſſité
» qu'il y ait débordement & inondation.

» Ligneux, vient du latin qui veut dire
» ayant la nature & la conſiſtance du bois.
» On dit plantes ligneuſes toutes celles qui
» ont les parties ſolides du bois dur, tels
» que le chêne, le poirier, le pommier,
» *&c.* Les herbages au contraire, les plan-
» tes bulbeuſes, les fleurs, les légumes &
» autres ſemblables, ne ſont pas des plan-
» tes ligneuſes.

» On dit couches *ligneuſes* ou cercles *li-*
» *gneux* dans les arbres, les empreintes qui

» ſe font chaque année dans l'intérieur d'eux-
» mêmes du ſuc nourricier, ſe figeant & ſe
» durciſſant : en coupant tranſverſalement
» un arbre ou une groſſe branche, on les
» apperçoit très-diſtinctement, & par leur
» moyen on ſçait au juſte l'âge d'un arbre.
» Ces cercles ligneux ſont inégaux entr'eux,
» ſelon les expoſitions : du côté du midi,
» ils ſont bien plus amples & plus nourris
» que du côté du Nord ; ils ſont plus ou
» moins dilatés ſuivant le temps, plus ou
» moins propre chaque année à la végéta-
» tion ; ils ſont auſſi différenciés ſuivant
» les terreins bons ou mauvais, la ſanté ou
» l'infirmité de l'arbre : dans les années froi-
» des & pluvieuſes ou trop ſeches, dans
» celles où les chenilles ont dévoré la ver-
» dure, ainſi que dans les terreins ingrats,
» ces cercles marquent beaucoup moins,
» & ils ſont alors ſi minces & tellement rap-
» prochés, que ſouvent on ne peut les
» diſtinguer. Quand vous ferez abbatre quel-
» qu'un de ces arbres, qu'on a mutilés pen-
» dant une longue ſuite d'années en leur fai-
» ſant plaie ſur plaie, faites-les ſcier tranſ-
» verſalement, & vous reconnoîtrez toutes
» ces variations exprimées dans les cercles.
» Enfin le dernier cercle, celui qui eſt com-
» me incorporé & identifié avec la peau de
» l'arbre, eſt bien plus gonflé que tous les
» autres, plus poreux & plein du ſuc nourri-
» cier. Ce ſuc eſt contenu dans toutes les par-
» ties cellulaires de ce dernier cercle, pour
» être envoyé & reparti dans tout l'arbre.
» L'impétuoſité avec laquelle ce ſuc eſt fouet-
» té du bas en haut, preſſe contre la peau
» de l'arbre, ainſi que l'eau d'un réſervoir
» ou d'une pompe contre les parois du tuyau
» qui la contient. Cette peau cédant à l'ef-
» fort, prête & obéit ; elle ſe dilate au
» point, que dans les jeunes arbres, rien
» n'eſt plus commun que ces gerçures &
» ces fentes expliquées dans les articles *fen-*
» *tes & gerçures* de ce Dictionnaire. Dans
» les vieux arbres il en eſt de même, avec
» la différence cependant que la peau étant
» plus épaiſſe, au lieu de ſe fendre par place
» comme les jeunes, elle ſe gerce de toutes
» parts en forme d'écailles raboteuſes. Telle
» eſt l'origine & la cauſe des excroiſſances
» qu'on remarque dans les arbres. Cette
» partie de ſuc nourricier qui ſe fige de la
» ſorte chaque année, eſt ce que dans les
» bois que nous employons aux divers ou-
» vrages, nous nommons *aubier*, mot tiré
» du latin qui veut dire *blanc*, ce dernier
» cercle étant toujours blanchâtre. Il ne ſe
» durcit & ne brunit que quand l'année ſui-
» vante, à force de s'être dégorgé dans tout
» l'arbre, il s'affaiſſe ; cependant au fur &
» à meſure il ſe fait un nouvel envoi de ce
» même ſuc, qui forme auſſi une nouvelle
» incruſtation : ce dernier pouſſant forte-
» ment à ſon tour, appuyant & preſſant
» ſur ſon prédéceſſeur, le preſſe auſſi, il
» l'applatit, faiſant également effort contre
» la peau de l'arbre. Il faut dire auſſi que
» pendant que tout ceci s'opere dans l'in-
» térieur de l'arbre, l'air au dehors agit ſur
» la peau, & fait paſſer à travers ſes pores
» quantité de parties ſubſtancielles qui la
» dilatent, la bandent & la font prêter ; ce
» n'eſt point une conjecture ni une ſuppo-
» ſition, puiſque tous les cercles du côté du
» Nord ſont maigres & rapprochés, tandis
» que ceux du côté du Midi ſont plus nour-
» ris & plus gonflés.

» Une obſervation que tout le monde
» peut faire avec nous, c'eſt encore que ces
» mêmes cercles ligneux ſont dans le bas,
» à meſure qu'ils approchent du tronc, beau-
» coup plus amples, à raiſon de ce que le
» bas de l'arbre eſt toujours plus gros que
» le reſte de la tige. On le peut voir dans
» tout arbre coupé à raze-terre. Quicon-
» que ſeroit curieux d'approfondir davan-
» tage ce phénomene de la nature, qui eſt
» ſi digne d'admiration, n'auroit qu'à ſe
» tranſporter dans les jardins lorſqu'on dé-
» truit quelques-uns de ces arbres ſi male-
» ficiés par les plaies ſucceſſives qu'on leur
» a faites durant une longue ſuite d'années,
» il n'y trouvera que des cercles ligneux
» très-circonſcrits, au lieu que faiſant la mê-
» me expérience ſur les arbres dirigés d'o-
» rigine ou de longue main, ſuivant notre
» méthode, on trouvera tout le contraire,
» nos arbres groſſiſſant plus en une ſeule
» annéee que ceux-là en 4 ou 5.

» On n'a juſqu'ici communément obſervé
» ces couches & ces cercles produits par
» l'empreinte du ſuc qui ſe forme chaque
» année que dans les plantes ligneuſes ;
» mais nous les avons reconnus dans une
» foule d'autres plantes de toute nature,
» & ſans chercher au loin, vous trouverez

» dans vos plantes domeſtiques ce ſembla-
» ble, ſur-tout dans les plantes de vos jar-
» dins qu'on nomme racines, panais, navets,
» carotes, raves, oignons, *&c.* L'une de ces
» plantes où ces empreintes ſur-ajoutée du
» ſuc nourricier ſont plus diſtinctement mar-
» quées ; c'eſt dans la betterave coupée
» tranſverſalement. Dans ces dernieres, les
» cercles ne marquent point les années, la
» plupart étant plantes annuelles ; mais ſeu-
» lement les différentes progreſſions ſucceſ-
» ſives du ſuc nourricier, s'épaiſſiſſant & ſe
» coagulant.

## École Royale vétérinaire de Paris.

Le Mardi 15 Mars 1768, les Éleves de l'École Royale vétérinaire de Paris, donnerent de nouvelles preuves de leur émulation & de leur capacité, dans un concours qui eut pour objet, les muſcles du cheval conſidérés en général, & conſidérés en particulier.

Ces Éleves ſe préſenterent au nombre de neuf, & ſont :

Les ſieurs *Flandrin*, de la Ville de Lyon, entretenu aux frais de l'Ecole ; *Perret*, du Mans, aux frais de M. le Comte de la Suze ; *Thiebaud* & *Brade*, de la Province de Bourgogne, entretenus l'un & l'autre aux frais des États de cette même Province ; *Soulier*, de la Brie, entretenu par M. le Bailli de Champignelles ; *Bechmie*, de Moulins, aux frais de la Généralité ; *Cambray*, aux frais de la Ville de Valenciennes ; *Bravi*, de Montargis, aux frais de ſon pere ; *Simon*, d'Hirzinghen en Alſace, aux frais des Départemens.

L'aſſemblée fut brillante & très-nombreuſe ; & la ſéance honorée de la préſence de M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, qui y préſida. M. Pibrac, Chevalier de l'Ordre du Roi, Chirurgien-Major de l'Ecole Royale Militaire & de la feue Reine ſeconde Douairiere d'Eſpagne ; M. Louis, Profeſſeur & Cenſeur royal, Chirurgien conſultant des Armées du Roi, & Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Chirurgie, & M. Sabathier, Profeſſeur & Démonſtrateur royal, voulurent bien être les témoins & les Juges des efforts des Eleves.

Le ſieur *Danguin*, Chef de la Brigade qui devoit être entendue, débuta par le diſcours ſuivant, auſſitôt que le Miniſtre eut fait ſelon l'uſage, à ceux qui avoient été admis au concours, la diſtribution des billets cachetés, dans leſquels les queſtions ſe trouvoient renfermées.

MONSEIGNEUR, Messieurs ;

» Le développement des moyens em-
» ployés par la nature pour aſſurer à l'a-
» nimal une liberté de mouvemens, dont
» la faculté importoit même à ſon exiſtence,
» n'eſt pas de tous les objets offerts aux
» recherches & aux travaux des Eleves, le
» moins intéreſſant & le moins curieux.

» La connoiſſance des organes à la faveur
» deſquels l'action de ſes membres & le jeu
» de ſes autres parties mobiles ſont opérés,
» éclaire en effet le Maréchal ſur une infi-
» nité de points qu'il ne lui eſt pas permis
» d'ignorer, à moins qu'il ne croie pouvoir
» reſtreindre & limiter ſon art à des juge-
» mens ſans principes, à des traitemens
» toujours hazardés, à des opérations enfin
» pratiquées aveuglément & ſans le ſecours
» d'aucunes lumieres ſur la compoſition, la
» direction, la ſituation & les uſages des
» parties qu'il eſt chargé de rétablir.

» Elle eſt la baſe de la ſcience du mane-
» ge, ſcience qui n'eſt autre choſe que celle
» des mouvemens du cheval, de leur ori-
» gine, de leur poſſibilité, des bornes de
» leur étendue, de leur ſucceſſion, de leur
» harmonie & des inſtans précis à ſaiſir
» pour en ſolliciter l'exécution au gré de la
» nature, & d'après ſes volontés & ſes loix.

» Elle eſt d'une utilité indiſpenſable à
» quiconque veut créer, pour ainſi dire, cet
» animal ſur la toile, ou le tirer d'un bloc
» de matiere. Eh ! que produiroient le Pein-
» tre & le Statuaire les mieux inſtruits des
» os ou de la charpente, ſi d'une autre part,
» ils n'avoient que de fauſſes idées ſur les par-
» ties qui ſont deſtinées à la mouvoir, ſoit
» dans quelques-unes de ſes articulations,
» ſoit dans pluſieurs à la fois ; ſur les lieux
» où chaque muſcle, par exemple, eſt atta-
» ché ou aux os, ou à des portions flexibles
» & molles, ſur la forme de chacun de ſes
» agents dans l'inaction ; ſur leur forme dans
» l'action, relativement au plus ou moins
» de force motrice qu'ils exercent ; ſur leur

» forme dans le relâchement plus ou moins » complet ; ſur la correſpondance mutuelle » de ces organes ; ſur le nombre & la ſitua- » tion locale de ceux dont le concours eſt » néceſſaire pour exécuter un tel mouve- » ment ; & ſur les degrés & le genre de » l'action que chacun d'eux fournit dans » l'action commune.

» Enfin, Meſſieurs, par elle nous décou- » vrons bien plus ſûrement la vérité des » beautés & des défauts de la conformation » ſoumiſe à notre examen, que ſi nos yeux, » comme ceux du plus grand nombre, n'ou- » trepaſſoient pas, pour en juger, le poil, » le cuir, ou la ſimple ſuperficie.

» Mais cette étude eſt épineuſe ; les ob- » jets qu'elle embraſſe ſont très-compliqués; » il eſt d'ailleurs dans ces portions de l'a- » nimal des communications ſingulieres : là » elles s'exécutent par les parties charnues » de ſes agens, ici ils ſont confondus par » leurs tendons, & le cahos n'eſt pas fa- » cile à débrouiller.

» Nous devons, Meſſieurs, rendre pu- » bliquement aux Eleves la juſtice qui leur » eſt due. Ils n'ont été rebutés ni par les » difficultés, ni par les obſtacles les plus » capables d'imprimer en eux le dégoût. Les » ſuffrages que votre indulgence leur ac- » corda dans le dernier concours, dont vous » daignâtes être les témoins & les Juges, » les ont ſans doute ſoutenus dans des re- » cherches pénibles ; & c'eſt, Monſeigneur, » le deſir ardent qu'ils ont de répondre aux » vues ſupérieures dont vous êtes animé, » qui doit garantir à jamais la conſtance de » leur application, de leurs efforts & de » leur courage. »

Le concours commença enſuite ſur le champ, & lors de la deſcription de chaque muſcle en particulier, chaque Eleve indiqua avec ſoin celui dont il parloit, ſa ſituation, ſon trajet, ſes attaches, ſes uſages, *&c. &c.*

Le ſieur *Flandrin* mérita les plus grands éloges par ſa ſécurité, la netteté & l'ordre qu'il mit dans la démonſtration qui lui étoit échue ; cependant les ſieurs *Thiebaut*, *Bechmie* & *Simon*, furent admis avec lui à tirer au ſort, qui décerna le prix au ſieur *Bechmie*. Il eut l'honneur de le recevoir de la main même du Miniſtre : on doit dire en faveur du ſieur *Simon*, qu'il n'eſt entré à l'Ecole que depuis très-peu de temps, & que ſon application l'a mis en état d'atteindre ceux qui y ont été reçus avant lui, puiſqu'il a été jugé digne de concourir avec eux. Il en eſt de même du ſieur *Bravi*, auquel le ſecond *Acceſſit* a été accordé. Le ſieur *Perret* du Mans, ſujet qui ſera de la plus grande diſtinction, a mérité le premier.

Quant aux autres Eleves, l'Aſſemblée leur a donné les plus juſtes applaudiſſemens.

## *COMMERCE.*

### ESSAI

*Sur la néceſſité de joindre à l'étude de l'Agriculture celle des Manufactures de premier beſoin. Par M. Auffray.*

### CINQUIÉME SUITE.

SI dans la néceſſité de joindre à l'étude de l'agriculture celle des Manufactures, il eſt quelques parties ſur leſquelles il importe de rapprocher promptement l'homme induſtrieux de l'Agriculteur, nous ne craignons pas d'aſſurer que ce doit être relativement au commerce des laines. Depuis quelques années, non-ſeulement on a beaucoup écrit ſur cette branche de notre commerce, on a dit d'excellentes choſes, mais on nous a encore fait connoître les meilleures productions des étrangers ſur cet objet. Il eſt peu d'ouvrages économiques où il regne plus d'ordre, plus de ſageſſe & de meilleures vues; le patriotiſme s'y montre avec d'autant plus de candeur, que ces écrits ont pour baze la plus exacte vérité ; auſſi n'y trouve-t-on pas cet enthouſiaſme qui ne ſéduit qu'un moment. Il eſt triſte, malgré tous ces excellens préſervatifs contre la diſette de nos laines, d'avoir à ſe plaindre encore aujourd'hui de l'extrême cherté de cette matiere ſi précieuſe. Il y a déjà dix ou douze ans que nous ſpéculons ſur cet objet important, que nous expoſons l'immenſité de nos pertes, que nous calculons la grande quantité de laines que nous ſommes obligés de tirer de l'Etranger. Tous ces maux qui énervent

nos Manufactures, ne prouvent que trop l'état de dépériſſement où ſe trouve cette partie de notre agriculture, & malheureuſement nous ne ſommes point parvenus à rendre notre ſituation meilleure. La maxime *res nolunt diu malo adminiſtrari*, n'eſt donc pas toujours vraie ? Que de projets, que de ſpéculations ſur les moyens de faire paſſer les bêtes à laine de la meilleure eſpece dans nos contrées, & cependant aucunes tentatives ſuivies que l'on puiſſe citer, quoiqu'il ſoit vrai qu'il y ait des ſuccès certains à avoir dans quantité d'endroits de notre immenſe territoire. Si nous ſommes coupables de ne nous être pas encore approprié les productions étrangeres de ce genre, nous le ſommes bien plus de ne donner aucune attention à la perfection des nôtres. Nous avons en effet de grandes richeſſes en notre pouvoir, & qui ſont telles, que miſes en valeur avec toute l'intelligence & toutes les attentions qu'elles méritent, elles pourroient nous ſuffire & répondre à tous nos beſoins. Tant que nous ne tirerons pas tout le parti poſſible de nos propres productions, c'eſt en vain que l'on attendra non pas des ſuccès, mais même des eſſais réflechis ſur les productions étrangeres. Comme il n'eſt pas en nous d'embraſſer pluſieurs objets à la fois, ſur-tout lorſqu'ils ſont d'une certaine importance, & qu'ils demandent des attentions & une conſtance qui s'accordent peu avec notre caractere, au moins fixons-en quelques-uns de ceux qui ſont ſous notre main, & qu'il nous importe conſéquemment le plus de mettre en valeur. Il eſt inutile d'entrer dans le détail de nos meilleures eſpeces de bêtes à laine, il eſt conſtant que nous en avons qui nous fourniſſent des laines de la plus belle eſpece, & il eſt en même-temps vrai de dire qu'elles ſont ſuſceptibles de grandes améliorations. Juſqu'à préſent on n'a conſidéré le mouton que relativement à ſon produit à la boucherie; ſa laine ſemble nous être une choſe aſſez indifférente. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans le peu de ſoin que nous avons de nos bêtes à laine, on ne remarque rien de relatif à la toiſon de cet animal précieux, tant chéri dans l'antiquité, & par des peuples actuellement exiſtans, dont l'exemple ne peut nous tirer de notre léthargie. Faire valoir les productions de ſon territoire, & par des eſſais & des expériences réitérées, faire enſorte de les multiplier en leur donnant en même-temps le plus grand degré de perfection, ce ſont des procédés qui ſe préſentent trop naturellement à l'eſprit pour qu'ils ne ſoient point adoptés par les peuples les moins policés, les moins inſtruits de la valeur des choſes. Mais il eſt encore d'autres devoirs pour les peuples bien inſtruits; car après avoir donné toute leur attention aux productions de leur ſol, ils ſçavent qu'ils ont les plus grands efforts à faire, pour ſe procurer les matieres étrangeres qui leur manquent, & dont tous les ſoins & toutes les recherches poſſibles, n'ont pu leur faire trouver le germe dans leur propre fond. Nous ne pouvons donc en aucune façon excuſer notre négligence.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 31 Mars 1768.*

| | ℔ | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . | 712 | à 713 | marc. |
| Du Mexique à . . . | 706 | | |
| Du Perou à . . . . | 700 | | |
| Les guinées à . . . . | 710 | | |
| Ducats à . . . . . | 97 | | once. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à . | 98 | | |
| Or à 20 karats à . . . | 83 | | |
| L'argent à 11 ℔ 20 g. à . | 53 | 15 | marc. |
| *Idem* à 11 ℔ 10 g. à . . | 51 | 15 | |
| Piaſtres . . . . . | 49 | | |

HABITATION A VENDRE.

Dans le quartier de Léogane, Iſle & Côte S. Domingue, eſt ſituée une habitation qui renferme tous les bâtimens, tous les uſtenſiles, tous les animaux & tous les Négres néceſſaires aux ſucreries & indigoteries. Le terrein planté en cannes conſiſte au moins en cent trente carreaux. Cette habitation appartient à M. de Prémont, Lieutenant pour le Roi du Hainaut & du Cambreſis, qui veut la vendre. Les perſonnes qui ſouhaiteront de l'acheter, pourront s'adreſſer à M. de Prémont, & lui écrire en ſon Château de Prémont, par Saint-Quentin.

*Navires en armement.*

DE NANTES, *le 18 Mars 1768.*

Il se trouve en charge dans ce Port le Navire François la *Loire*, de 400 tonneaux, Capitaine *Peignon*, Armateur M. *Louis Drouin*, pour S. Marc; & le Navire étranger le *Jeune Samuel*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jean Jans Coster*, pour Bruges, le sieur *Van Neunen*, Interprete.

## COURS DES CHANGES

A

| PARIS. *le 30 Mars 1768.* | BORDEAUX. *le 18 Mars.* | LYON. *le 22 Mars.* | NANTES. *le 24 Mars.* |
|---|---|---|---|
| Amsterdam, 54. 7 8e. 55 | Amst. . . . . 55 1/8 | Amsterdam, 54 7 8e. | Amst. . . . . 55 1/8 |
| Londres, . . 31 1/2 | Lond. . . 31. 11 16e | Auguste, . . 51 1/2 1/4 | Londres, . . 31 3/4 |
| Hambourg, . 178. 1/2 | Hamb. . . . 27 1/4 | Vienne, . . 51 3/4 | |
| Madrid, . . . 15 5 | Paris échu, 1/8 p o/o p. aux l. | Londres, . 31. 5 8e | Flandres, . . 57 1/4 |
| Cadix, . . 15. 4 | *le 21 Mars.* | Livourne, . . 95 3/4 | Hambourg, . 176 1/2 |
| Livourne, . . 95 1/2 | Amsterd. . . . 55 1/8 | Gênes, . . . 93 3/4 | |
| Lyon, Rois, 1/8 ben. | Lond. . . 31. 5 8e | Madrid, . . . 75 3/4 | Paris, . . 1/4 p o/o p. |
| | Hamb. 27 1/4 à 3 16e | Cadix, . . . 75 | |
| | Paris écchu, 1/4 p o/o p aux l. | Paris, . . 1/2 perte | |
| | | Marseille, . 7 8e p. | |
| | | Dépot p. P. . 1 1/4 à 1/8 | |
| | | Piait. . . . 48 18 9 | |

## RÉPONSE

*De M. Gouat de Grandpré à M. l'Abbé Soumille, sur le tirage des soies.*

MONSIEUR,

J'ai lu dans les Gazettes du Commerce N°. 24 & 25 de 1768, avec la surprise la plus flatteuse pour moi, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser concernant mon tour à la triple croisade: les éloges que vous voulez bien donner à ma découverte, me sont d'autant plus précieux, que je n'avois jusqu'à présent eu l'avantage de vous connoître que de réputation; elle vous est acquise, Monsieur, à bien des titres. Vous avez toujours dirigé vos occupations vers le bien de la Société. Animé par le desir de parvenir au même but, mais sans me flatter d'une réussite égale à la vôtre, je m'acquitte avec un véritable empressement & une vive reconnoissance des remerciemens dûs à la justice que vous rendez à mon zele. Votre état n'est point à beaucoup près exclusif des diverses connoissances utiles aux hommes: vous en donnez une nouvelle preuve par la maniere dont vous traitez le méchanisme de la filature des soies. Aux notions de l'art vous joignez la précision de la meilleure physique.

Vos réflexions, Monsieur, m'ont cependant fait naître quelques observations que vous voudrez bien me permettre de vous communiquer. On ne peut mieux saisir que vous l'avez fait, les inconvéniens résultans de la double croisure des brins de soie. J'avois apperçu ces défauts; je me suis appliqué à les corriger; il vous appartenoit de les développer avec tant de clarté & de vérité.

L'expérience que vous avez faite embrasse deux objets principaux. 1°. Elle vous a d'abord démontré que les simples & doubles croisures, par leur frottement écorchent & font vélociter la soie, & l'énervent en empêchant la perfection du colage. Rien n'est plus juste que votre réflexion à ce sujet, qui a été le principe de mes recher-

ches. Les connoiſſances que j'ai acquiſes à Lyon par pluſieurs années de travail ſur les métiers des étoffes, m'avoient inſtruits depuis long-temps des diverſes imperfections des ſoies lorſqu'il eſt queſtion de les employer. J'ai trouvé dans le tirage ces défauts que j'ai eu la ſatisfaction de voir réparés par la triple croiſade.

Le ſecond objet de votre expérience eſt, Monſieur, l'opinion où vous étiez que les croiſures donnoient par le roulement des fils un *tors* qui arrivoit ſur le dévidoir. Il y a déjà long-temps que j'étois convaincu du contraire. Il eſt certain que les fils ne ſe tordent que depuis la filiere juſqu'à la croiſure; la raiſon en eſt ſenſible; les roulemens des fils ſe font du côté oppoſé à celui d'où on les tire, & en proportion de la force employée, deſcendent toujours du côté de la filiere; cela eſt ſi vrai, que ſi l'on tiroit les fils du côté de la filiere, le roulement & le tors ſe porteroient alors depuis la croiſure juſqu'au dévidoir.

A l'égard du tors extraordinaire qui a occaſionné votre ſurpriſe, il me paroît évident qu'il ne provenoit pas ſeulement de ce que les fils étoient ſecs, mais de ce que les quatre rochets d'où partoient vos brins étant fixés, devoient faire rompre le brin. Au lieu que lorſqu'on file, les cocons tournans dans la baſſine, ſe prêtent en tous ſens au mouvement du tors imprimé par la croiſure; de maniere qu'à meſure que les cocons obéiſſent, ils détordent au-deſſous de la filiere ce que la croiſure tord au-deſſus. Et il réſulte de cette opération que les fils peuvent monter ſans que le tors les faſſe caſſer.

J'ignore, Monſieur, ſi vous avez vu les poulies employées pour former une triple croiſade; elles ſont ſi petites, & doivent être ſi légeres afin que le frottement d'un fil de ſoie puiſſe les faire tourner, qu'il n'eſt gueres poſſible de pratiquer des trous à la joue inférieure. En effet, il faudroit qu'ils fuſſent aſſez grands pour que l'eau gommeuſe s'y fît un chemin ſans y ſéjourner & les boucher. D'ailleurs, j'ai pourvu à cet inconvénient en les faiſant creuſer en rond, de façon qu'aucun liquide ne peut s'arrêter ſur le bord des poulies, & en ſort infailliblement par la pente donnée à deſſein aux joues. Je dois expédier ſi-tôt après mon retour à ce péage de Rouſſillon en Dauphiné, qui eſt très-prochain, quelques milliers de ces petites poulies, tant pour M. Madié de Bagnol, que pour MM. Lieutau d'Aix en Provence; il vous ſera ſans doute facile de les voir dans un de ces endroits, & d'en obſerver l'opération, ou bien j'aurai l'honneur de vous en adreſſer par la voie que vous m'indiquerez Je ſerai toujours auſſi charmé de ſoumettre mes ouvrages à vos lumieres, qu'empreſſé de vous renouveller les aſſurances de la conſidération reſpectueuſe & diſtinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, *&c.*

## *FINANCES.*

### ÉDIT DU ROI,

*Donné à Verſailles au mois de Mars 1768.*

Concernant les Ordres Religieux.

### COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mars 1768.* | *Lundi 28.* | *Mardi 29.* | *Mercredi 30.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1240 | 1237 ½ | 1240 |
| Emp. de la Com. | | | |
| Prom. à 5 p ⅋. | | | 18 |
| Prom. à 4 p ⅋. | 40 | 40 | 40 ½ |
| Bill. de la Com. | | | |
| Ac. des Fermes. | 900 | 900 | 902 ½ |
| Amortiſſement. | | | |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | 7 ½ | | |
| 3e. Loterie. | au p. | | au p. |
| Annuités. | 350 | 348 | 348 |
| Coup. d'An. | 68 | 67 ½ | 67 ½ |
| Emp. de 50 mil. | 33 ½ | 33 ½ | 33 ½ |
| Emp. de 30 mil. | 35 | 35 ½ | 35 |
| Col. 1759. | | | 38 |
| Canada. | 46 | 46 ½ 47 10m | 46 |
| 4e. L. Epoques. | 10 ½ 12e. 15 ½. | 10 ½ ½ | 10 ½ 12e. 15 ½. |
| Nouette. | 37. 37 ½ 5m | 37 ½ 38 | 37 ½ |
| Ac. de la caiſſe | | 1100 | 1100 |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | 2e. 365. 5e 325 | Ie 393 2e. 365. 3e. 355 4e. 340. 5e 325. | 2e. 365. 5e. 325 |
| Bretagne. | | | |

# SUPPLÉMENT

## *A LA GAZETTE* N°. 27.

### DE SAINT MALO.

*Noms des Armateurs, des Capitaines, des Navires partis de ce Port pendant l'année 1767, encombrement de ces mêmes Navires, & lieux pour lesquels ils ont été armés :* ſçavoir,

POur *Saint Pierre & Miquelon* ; le *Robuſte* de 200 tonneaux, Capitaine *Pelletier*, Armateur M. *la Cour Gaillard* ; le *Dauphin* de 200 tonneaux, Capitaine *Boulay*, Armateur M. *Chateaubriand* ; le *Neptune* de 300 tonneaux Capitaine *Toſtin*, Armateur M. *Dupuy Fremy* ; la *Reine du Midy* de 60 tonneaux, Capitaine *G. David*, Armateur M. *Dubois* l'aîné ; la *Néréide* de 60 tonneaux, Capitaine *Dudouet*, Armateur M. *le Gentil* ; la *Paix* de 60 tonneaux, Capitaine *Adelus*, Armateur M. *le Gentil* ; le *Saint Pierre* de 80 tonneaux, Capitaine *Leroux*, Armateur M. *Guerin* ; l'*Heureux Hazard* de 80 tonneaux, Capitaine *le Gué*, Armat. MM. *la Houſſaye*, *Potier* l'aîné ; le *Triton* de 80 tonneaux, Capitaine *Blanchard*, Armateurs MM. *Deſpechers Guillemaut* fils ; la *Jeangette* de 80 tonneaux, Capitaine *Trouard*, Armateur M. *le Marchand* ; la *Caille* de 70 tonneaux, Capitaine *Chenu*, Armateur M. *Dupuy Chenu* ; le *Thomas*, de 60 tonneaux, Capitaine, *G. Labbé*, Armateurs MM. *Deſpechers*, fils.

Pour le *Banc* ; la *Providence* de 80 tonneaux ; Capitaine *J. B. Fournier*, Arm. M. *J. B. Carré*, l'*Eſpérance* de 80 tonneaux, Capitaine *J. B. Mequet*, Armateurs MM. *Colin de Boishamont*, & Compagnie ; la *Marguerite Perrine* de 65 tonneaux, Capitaine *Dut. Pepin*, Armateur M. *le Bourgeois* ; la *B. de Chantale* de 60 tonneaux, Capitaine *L. M. Guillemain*, Armateur M. *J. B. Carré* ; le *Saint François* de 60 tonneaux, Capitaine *Bechard*, Armateur M. *Dubois* le jeune ; la *Providence* de 100 tonneaux, Capit. *de Vaux*, Armateurs MM. *Colin de Boishamont* & Compagnie ; la *Sainte Trinité* de 60 tonneaux, Capitaine *Charles Tanquerey*, Armateur M. *Prezent* ; la *Marie* de 60 tonneaux, Capitaine *Gervais*, Armateur M. *Brault* ; le *Saint Louis* de 60 tonneaux, Capitaine *J. B. Adelus*, Armateurs MM. *Dubourg*, *Chev.* ; l'*Heureux* de 70 tonneaux, Capitaine *Lefevre*, Armateur M. *Lecouffle* ; la *Jeanne Melan* de 80 tonneaux, Capitaine *Menage*, Armateur M. *Ph. Beli* ; le *Jean Marie* de 50 tonneaux, Capitaine *Viard*, Armateur M. *Blaiſe Maiſon Neuve* ; la *Concorde* de 80 tonneaux, Capitaine *Bunel*, Armateur M. *Roumain* ; la *Catherine* de 80 tonneaux, Capitaine *Tanqueray*, Armateurs MM. *Rangeot* & *Chenu* ; l'*Anne* de 60 tonneaux, Capitaine *le Turc*, mêmes Armateurs que pour le précédent ; la *Magdelaine* de 50 tonneaux, Capitaine *Nicolle*, Armateur M. *Toré* ; la *Félicité* de 70 tonneaux, Capitaine *Saint Pair*, Armateurs MM. *Saint-Marc* & fils ; la *Marie Françoiſe* de 50 tonneaux, Capitaine *Chardot*, Armateur M. *le Maitre* ; la *Manon* de 50 tonneaux, Capitaine *le Huby*, Armateur M. *Rondiniere* ; le *Bien Aimé* de 60 tonneaux, Capitaine *Cochard*, Armateur M. *Souter* ; le *Bien acquis* de 60 tonneaux, Capitaine *la Cour Sebire*, Armateur M. *Souter* ; le *Saint Clair* de 80 tonneaux, Capitaine *Perrier*, Armateur M. *Deloſtre* l'aîné.

### DE CAEN.

*Etat des grains, farines & légumes exportés & importés de cette Généralité pendant le mois de Février* 1768, *par les différens Ports qu'elle renferme :* ſçavoir ;

#### EXPORTATION.

Par ISIGNY, 1116 quintaux d'avoine, 171 quintaux & demi de menus grains, pour l'*Angleterre* ; par CHERBOURG, 30 quintaux d'avoine, 9 quintaux de menus grains, 86 quintaux de feves & légumes pour *Marſeille* & pour l'*Angleterre* ; par OMONTVILLE, 3 quintaux & demi de feves & autres légumes pour *Origny* ; par DIELETTE, 25 quintaux de menus grains, 4 quintaux de feves pour *Jerſey* & *Greneſey* ; par CARTERET, 38 quintaux de menus grains, 3 quintaux de feves pour les mêmes Iſles ; par RENEVILLE, 150 quintaux de menus grains, 25 quintaux de feves ; par PORTBAIL, 87 quintaux de menus grains, 7 quintaux & demi de feves, le tout pour *Jerſey*, par GRANDVILLE, 1021 quintaux de froment, 629 quintaux de farines, 4 quintaux & demi de menus

grains, 32 quintaux de feves pour l'*Angleterre*.

### IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même eſpace de temps par le Port de QUINEVILLE, 8 quintaux de feves provenant de l'échouement d'un Navire Anglois nommé le *Prince de Galles* qui a échoué ſur la Paroiſſe de Saint Marcouf; & par le Port de la HOUGUE, 8 quintaux de feves provenant auſſi de l'échouement d'un Navire Hollandois.

## DE BAYONNE.

### EXPORTATION.

Du premier au 17 Mars 1768, il a été exporté de cette Ville par 5 Navires Hollandois, 2 de Lubeck, 1 de Brême, 9 Eſpagnols & 25 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Middelbourg*, 65 tonneaux de vin, 64 balles de réglisse & 53 pains de brai; pour *Brême*, 80 tonneaux de vin, 30 tonneaux d'eau-de vie; pour *Cadix*, 1020 barils de farine, & 699 conques de feves; pour *Saint Ander*, 600 conques de froment, 200 conques de feves, 4 caiſſes de ſavon & 2 balles de mercerie; pour le *Ferol*, 600 conques de bled d'Inde & 5 barils de farine; pour *Lisbonne*, 27600 conques de froment, 3900 conques de bled d'Inde & 7 futailles de jambons; pour *Saint Sébaſtien*, 100 conques de froment, 6 tonneaux 16 milliers de brai, 12 barils de goudron & 18 ballots de diverſes marchandiſes; pour *Saint Pierre & Miquelon*, *Arcaſſon*, & *Portochoa*, des vivres & petricheries; pour *Bilbao*, 40 barils de brai & goudron, 22 futailles d'eau-de-vie & 12 balles de papier; pour *Saint Malo*, 26 milliers de brai & réſine, 160 bariques de vin, 120 bariques d'eau-de-vie & 12 bariques de goudron; pour l'*Orient*, 62 tonneaux de vin, 6 milliers de réſine, 350 planches de pin & 366 pieces de bois de conſtruction; pour *Marſeille*, 400 conques de froment; pour *Bordeaux*, 275 pieces de bois de conſtruction & 150 traques d'avirons; pour *Rouen*, 159 balles de laine, 51 milliers de brai & réſine, 5 futailles de jambons & 115 bariques de vin.

### IMPORTATION.

Du 5 au 15 Mars il eſt entré dans ce Port un Navire Eſpagnol venant de Bilbao avec 13 caiſſes & 2 caiſſon de différentes marchandiſes, & 8 François, dont 2 venant de Nantes chargés de 110 tonneaux de froment, 40 tonneaux d'avoine, 50 balles de toile, 8 balles de fil, 4 balles de chanvre, 2 caiſſes 2 futailles de différentes marchandiſes; 1 venant de Vannes avec 80 milliers d'huitres, 1 venant de Quiberon, 1 venant d'Arcaſſon avec 65 milliers d'huitres, 2 venant des Sables d'Olonne & 1 venant de la Perrotine, chargés tous trois de 116 muids 18 boiſſeaux de ſel & 200 demi-bariques de ſardines.

## DE MARSEILLE.

### ARRIVÉE *de Navires*.

Du 5 au 13 Mars 1768, il eſt entré dans ce Port 7 Bâtimens François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Sainte Marguerite* d'Agde, Capitaine *Guillaume Rouviere*, venant de Malaga avec vin, fruits ſecs & eſparts; le *Saint Raymond*, Capitaine *Pierre Boiſſiere*, venant de Barcelonne & de Narbonne, avec alun, ſoude & gros millet; la *Vierge de bon voyage*, Capitaine *Antoine Viguier*, venant de Narbonne avec farine & avoine; les *Ames du Purgatoire*, Capitaine *Joſeph Combe*, venant de Naples avec douves & autres marchandiſes; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Donat Rouaze*, venant de Livourne; la *Théréſe Victoire*, Capitaine *Joſeph Aymes*, venant d'Agde; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Joſeph Benet*, venant de Martigues chargé de diverſes marchandiſes ainſi que les précédens; des Etrangers, la *Vierge de Piété*, Capitaine *Hyacinthe Maſſella*, venant de Naples avec des douves pour Barcelonne; le *Saint Vincent Ferier*, Capitaine *Juan-Baptiſte Bonorina*; le *Jeſus Marie Joſeph*, Capitaine *Bernard Maſſe*, venant tous deux de Luan chargés d'huile, de riz & de fideaux

## DE CADIX.

Le chargement des Navires Eſpagnols la *Fortune*, arrivé de Carthagêne des Indes dans cette Baye; le *Saint Etienne* & le *Saint Jean*, venant tous deux de la Havane, conſiſte pour le premier en 205863 piaſtres, 70 quintaux & demi de tabac, 1952 arobes de cacao, 964 de coton, 65 d'huile marie, 18 d'écaille, 100 quintaux de bois de Campêche, 325 cuirs en poil & 10264 arobes de ſucre; pour les deux autres leur cargaiſon formoit 21500 piaſtres, 5150 cuirs en poil, 400 quintaux de tabac, 26 pieces de bois de caoba, 8 pieces de bois de cedre, 16 arobes de jalap & 17600 arobes de ſucre.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768